

## Discours de bienvenue AD 2017

Chers assurés, chers délégués et invités,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil de Fondation, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 33<sup>ème</sup> Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot. Aujourd'hui, nous rendons compte de l'année 2016.

L'année 2016 a été à la fois captivante et positive pour la Fondation Abendrot. Avec une performance de 4.32 %, nous avons réussi à tourner la page par rapport à l'année précédente. Le degré de couverture s'élevait le 31 décembre 2016, et après l'abaissement du Taux d'intérêt technique, à 107.7 %. Nous voulons poursuivre sur cette voie. Le Conseil de Fondation a donc décidé de créer un «Fonds à investisseur unique». Dans ce Fonds à investisseur unique, nous conservons les rênes pour ce qui est de nos investissements et sommes encore mieux en mesure de sélectionner les placements qui sont conformes à nos critères de durabilité sévères. En mars 2017, après d'amples travaux de préparation, le Fonds à investisseur unique détenu par Abendrot est devenu réalité.

En plus de la création du Fonds à investisseur unique, le Conseil de Fondation a dû adopter une autre décision importante pour l'avenir, qui concerne tous les assurés actifs et qui n'a pas été facile à prendre. Il s'agit du sujet dominant en Suisse depuis des mois: le taux de conversion des rentes.

Au moment du départ à la retraite, l'avoir de vieillesse est multiplié par le taux de conversion des rentes, ce qui permet d'obtenir la rente annuelle. Dans trois jours a lieu la votation sur la réforme des retraites 2020, qui projette entre autres d'abaisser ce taux de conversion des rentes de 6.8 % à 6 %. La votation ne porte cependant que sur le taux de conversion applicable aux rentes obligatoires. Mais la plupart des assurés ne relèvent pas seulement du régime obligatoire, ils ont aussi une assurance surobligatoire. Cela signifie qu'une fois parvenus à l'âge de la retraite, ils ne perçoivent pas la rente minimale légale, mais une rente surobligatoire. Pendant leur vie active, ils ont en effet pu épargner davantage que ce qui est imposé par la loi. Pour cette rente dite enveloppante, chaque institution de prévoyance fixe elle-même le taux de conversion de la rente. C'est pourquoi le Conseil de Fondation doit statuer sur le taux de conversion applicable chez Abendrot. Il faut savoir à cet effet qu'au sein de cette rente enveloppante, les droits légaux obligatoires doivent être garantis à tout moment - il n'y a ici pas la moindre marge de manœuvre. La rente obligatoire doit être assurée même lorsque l'avoir de vieillesse de la personne concernée ne suffit pas à financer la rente. Et c'est bien là que le bât blesse. C'est un fait qu'aujourd'hui, les fonds épargnés ne suffisent plus à financer notre retraite jusqu'à notre décès.

Vous avez sans doute l'impression que l'on vous rabâche sans cesse la même chose, mais il est incontestable que nous devenons de plus en plus vieux et que les rendements ont baissé. L'objectif est en fait, comme je l'ai déjà dit, que la totalité de l'avoir de vieillesse disponible au début de la retraite suffise à financer la rente mensuelle jusqu'au moment du décès. Ce n'est malheureusement plus le cas depuis longtemps. Nous devons donc d'une part épargner davantage. D'autre part, le taux de conversion des rentes doit être adapté, puisque notre avoir de vieillesse doit suffire pour beaucoup plus d'années que par le passé.

Comme l'avoir de vieillesse des actuels bénéficiaires de rentes ne suffit plus à payer les rentes qui devraient l'être, une redistribution non prévue a lieu. Les rentes actuelles sont co-financées année après année par les assurés actifs – il s'agit chez Abendrot de 14 millions de CHF par an. Autrement dit, chacune et chacun d'entre vous contribue à hauteur de plus de 1000.- CHF par an à la subvention de nos retraités. Si vous souhaitez faire un calcul tout simple, cela signifie pour une personne d'une trentaine d'années qu'elle contribuera à fonds perdu jusqu'à sa retraite au financement des bénéficiaires de rente à hauteur de plus de 35'000.- CHF. – Cela n'est pas et n'a jamais été l'esprit de notre 2<sup>e</sup> pilier. Le Conseil de Fondation a par conséquent décidé après un atelier intensif à l'automne 2016 d'abaisser le taux de conversion des rentes à 6 % chez Abendrot. Nous tenons ainsi compte de circonstances qui ont changé : nous convertissons les avoirs de vieillesse avec un taux de conversion qui permet de financer jusqu'au décès les engagements de rentes avec l'avoir de vieillesse disponible. Nous contribuons ainsi à ce que chaque assuré épargne pour sa propre retraite et ne soit pas obligé de subventionner celle des autres. Nous travaillons en outre - et je demande instamment aux membres des commissions de prévoyance du personnel présents de nous prêter la main - à ce que les cotisations d'épargne soient augmentées, afin de donner la possibilité aux actifs de maintenir les rentes futures au même niveau qu'avant l'abaissement du taux de conversion. – Ni vous ni nous ne sommes responsables de l'allongement de la durée de vie, ni du fait que les placements ne génèrent plus de rendements aussi élevés qu'autrefois et que les moyens en présence ne suffisent plus. Mais nous pouvons faire en sorte que nos rentes ne diminuent pas malgré tout, et pour cela nous devons épargner nous-mêmes davantage tant que nous travaillons. - Dans cette optique, je vous invite à prendre contact avec notre service administratif et à ajuster vos plans de prévoyance.

Avant que nous ne passions aux points inscrits à l'ordre du jour, c'est notre service administratif, la société Pico Vorsorge AG, avec notre gérante Enza Bögli et les membres de la direction Nicole Valet et Stephan Bannwart, que je tiens à remercier vivement au nom du Conseil de Fondation pour le travail toujours engagé et professionnel qu'il accomplit. Tous mes remerciements vont également aux membres de nos deux commissions ainsi qu'à mes collègues au Conseil de Fondation, pour leur travail marqué d'esprit d'ouverture et de sens critique.

Enfin, je vous remercie vous, chers assurés, pour la confiance que vous placez en nous. Nous prenons soin de vos avoirs de retraite.

Merci beaucoup.

Simone Emmel, présidente du conseil de Fondation

Bâle, le 21.9.2017